



Doc. 16477

13 septembre 2026

Vers une Europe favorable à la famille: recommandations politiques pour un renouvellement démographique

Rapport¹

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteur: M. Georgios STAMATIS, Grèce, Groupe du Parti populaire européen

Sommaire	Page
A. Projet de résolution	2
B. Exposé des motifs de M. Georgios Stamatias, rapporteur	5
1. Introduction	5
2. Bref aperçu des tendances et des défis démographiques	6
3. Comprendre les causes profondes du déclin démographique	8
4. Impacts multiples et implications politiques	9
5. Vers une plus grande résilience démographique: autonomiser les personnes, défendre leurs droits et favoriser leur bien-être	11
5.1. Soutien aux familles et à la parentalité	12
5.2. Autonomisation des jeunes générations	14
5.3. Construire des sociétés respectueuses des personnes âgées	15
5.4. Gestion des migrations: entre fuite des cerveaux et afflux de cerveaux	16
5.5. Préservation du bien-être et de la prospérité grâce au développement durable	16
5.6. Surmonter le déficit de fécondité et l'absence involontaire d'enfants	17
6. Voie à suivre: la nécessité de stratégies démographiques cohérentes, globales et inclusives	17

1. Renvoi en commission: [Doc.16121](#), Renvoi 4861 du 7 avril 2025.



A. Projet de résolution²

1. L'Europe est confrontée à un profond changement démographique dû au déclin de sa population. Après des décennies de forte croissance, sa population totale, d'environ 751 millions d'habitant-es stagne et devrait diminuer progressivement au cours du XXI^e siècle, à moins que des changements politiques majeurs n'interviennent. Cette évolution démographique comprend des taux de natalité durablement bas, le vieillissement de la population, la diminution des cohortes en âge de travailler et le dépeuplement des régions rurales et périphériques, ce qui a des conséquences profondes sur la société, l'économie et les systèmes sociaux. La question démographique est ainsi devenue un enjeu politique crucial en Europe, qui nécessite une vision à long terme pour concilier les besoins et les aspirations des citoyen·nes et la réalité à laquelle ils et elles sont confrontés.

2. L'Assemblée parlementaire constate qu'au cours des dix dernières années, le nombre de décès a dépassé celui des naissances (solde naturel) dans l'Union européenne et dans de nombreux autres pays d'Europe, la population restant globalement stable ou n'enregistrant qu'une légère croissance grâce à l'immigration nette. Elle considère l'évolution démographique comme l'un des principaux enjeux en Europe, au même titre que les défis environnementaux et numériques, représentant un véritable changement structurel qui nécessite à la fois des mesures d'adaptation et d'atténuation. L'Assemblée se joint au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) pour demander que les réponses aux changements démographiques soient axées sur les droits, les choix et l'autonomisation des personnes plutôt que sur des objectifs chiffrés en matière de population, afin de viser à bâtir des sociétés plus justes, plus durables et plus résilientes.

3. L'Assemblée constate que le déclin démographique de l'Europe n'est pas le résultat d'un seul facteur, mais d'une combinaison de plusieurs éléments: l'insécurité économique, le coût élevé du logement et de la garde d'enfants, ainsi que l'âge de plus en plus avancé à la naissance du premier enfant, les difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale, l'infertilité, le partage inégal des responsabilités familiales, les inégalités entre les femmes et les hommes, l'anxiété liée à l'environnement, les déficiences des services publics et un soutien insuffisant apporté aux familles défavorisées et aux personnes en situation de handicap (qu'il s'agisse des parents ou des enfants). L'Assemblée souligne la nécessité d'apporter des réponses globales, cohérentes et coordonnées afin d'assurer un soutien durable aux familles dans toute leur diversité.

4. Rappelant les normes en vigueur du Conseil de l'Europe, comme la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5), la Charte sociale européenne (STE n° 35) et sa version révisée (STE n° 163), la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, «Convention d'Istanbul»), la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201, «Convention de Lanzarote»), ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, l'Assemblée souligne l'importance de garantir les droits socio-économiques, l'égalité et la non-discrimination dans toutes les politiques familiales au niveau national et européen.

5. L'Assemblée estime que la diversité croissante des formes et des structures familiales présentes dans les sociétés européennes, y compris les familles monoparentales, les familles recomposées, les couples en concubinage, les familles arc-en-ciel et les familles comptant des personnes en situation de handicap, nécessite la mise en place de politiques inclusives qui reconnaissent toutes les familles et leur garantissent un traitement non discriminatoire.

6. L'Assemblée s'inquiète des répercussions économiques et sociales négatives du déséquilibre démographique, telles que la diminution de la population active, la hausse des taux de dépendance des personnes âgées, les pressions exercées sur les systèmes de retraite, de soins de longue durée et de soins de santé, et sur les enjeux liés à la cohésion territoriale. Tous ces éléments affectent la solidarité intergénérationnelle et augmentent le risque de fragmentation sociale. Elle souligne l'importance d'une planification politique à long terme et d'investissements sociaux visant à préserver la prospérité et à améliorer le bien-être.

7. L'Assemblée constate que les jeunes adultes connaissent des périodes de transition de plus en plus longues avant d'accéder à une vie autonome et souligne la nécessité de donner aux jeunes générations les moyens d'agir grâce à un meilleur accès à des emplois de qualité, aux services publics, à des logements abordables et au crédit, à des politiques éducatives et sociales inclusives, à la formation tout au long de la vie et à des mesures de cohésion territoriale visant à lutter contre le dépeuplement et la fuite des talents, afin que les jeunes puissent participer pleinement à la construction d'un avenir durable dans leurs régions d'origine.

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 10 septembre 2026.

8. Constatant que le vieillissement est une caractéristique structurelle et irréversible des sociétés européennes, l'Assemblée souligne que les personnes âgées constituent un atout économique et social majeur, à condition que des politiques soient mises en œuvre pour promouvoir le vieillissement actif, l'autonomie, la participation et l'apprentissage tout au long de la vie. Elle préconise donc la mise en place de sociétés adaptées aux personnes âgées, qui renforcent les approches préventives en matière de santé et de bien-être, d'accessibilité, d'inclusion numérique et de qualité des soins de longue durée, tout en reconnaissant les personnes âgées comme des acteurs de la prospérité et de la solidarité intergénérationnelle.

9. Rappelant sa [Résolution 2586 \(2025\)](#) «L'immigration, l'une des réponses au vieillissement démographique de l'Europe», l'Assemblée estime que l'immigration peut contribuer à atténuer les pénuries de main-d'œuvre et les déséquilibres démographiques, même si elle ne saurait, à elle seule, compenser le vieillissement de la population ou la baisse de la natalité. Elle souligne que les politiques migratoires doivent être fondées sur les droits, tenir compte des compétences et s'intégrer pleinement aux politiques du marché du travail et de développement régional, tout en restant un complément, et non un substitut, aux mesures de soutien aux familles.

10. L'Assemblée estime que la résilience démographique doit s'inscrire dans le cadre du développement durable, englobant un logement abordable, une éducation de qualité, des soins de santé efficaces, des infrastructures propres et résilientes face au changement climatique, ainsi que des emplois décents. Elle considère que les individus sont plus enclins à s'installer, à fonder une famille et à s'investir dans leur collectivité lorsqu'ils ont la certitude que les services publics sont fiables et assurés en continu, que leur environnement est sûr et que leur avenir est garanti.

11. L'Assemblée invite les États membres du Conseil de l'Europe:

11.1. à adopter des stratégies et des plans d'action démographiques cohérents, à long terme et inclusifs, en associant les autorités nationales, régionales et locales, les partenaires sociaux, les organisations de la société civile et les jeunes à la conception, au suivi, à l'évaluation et à l'adaptation des politiques démographiques;

11.2. à mettre en place des mécanismes de coordination interministérielle afin de garantir la cohérence à long terme des politiques démographiques et une meilleure intégration des services axés sur la famille;

11.3. à adopter des politiques générales qui soutiennent la parentalité à un âge où les personnes souhaitent devenir parents, notamment en renforçant l'égalité de genre dans tous les aspects de la vie, en traitant la question des mariages d'enfants, en garantissant l'accès aux soins de santé reproductive, en protégeant la vie familiale par des mesures d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, en améliorant l'accès aux soins, aux services de garde d'enfants, à un logement abordable, et en fournissant d'autres conditions matérielles à la vie familiale qui facilitent la migration circulaire liée à la mobilité professionnelle et au regroupement familial;

11.4. à mettre les politiques familiales en conformité avec les articles 16 et 17 de la Charte sociale européenne, tels qu'interprétés par le Comité européen des Droits sociaux, en veillant notamment au caractère suffisant et accessible des prestations familiales, des services de garde d'enfants et des logements destinés aux familles, ainsi qu'à la protection effective des familles monoparentales et des familles en situation de vulnérabilité

11.5. à renforcer les mesures en faveur des familles:

11.5.1. en rendant plus accessibles et abordables les services de garde d'enfants et en garantissant une transition fluide entre le congé parental et les services publics d'éducation et d'accueil de la petite enfance;

11.5.2. en prolongeant et en rémunérant mieux le congé parental tant pour les mères que pour les pères, y compris les parents adoptifs et les parents d'accueil, quel que soit leur statut professionnel (y compris les travailleurs et travailleuses indépendants ou saisonniers), et en encourageant des modalités de travail flexibles et favorables à la vie de famille;

11.5.3. en renforçant les mesures juridiques et concrètes de lutte contre la discrimination sur le lieu de travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités familiales, qui constitue un harcèlement à l'encontre des mères;

11.5.4. en investissant dans le logement social, notamment pour les jeunes adultes, les jeunes parents et les familles nombreuses, en particulier dans les zones urbaines défavorisées et les régions touchées par le dépeuplement ou celles engagées vers des secteurs énergétiques plus

durables et une économie verte, conformément à la [Résolution 2626 \(2025\)](#) de l'Assemblée «Analyse et lignes directrices visant à garantir le droit au logement»; et en encourageant les banques à revoir leurs critères d'octroi de prêts ou en proposant des prêts soutenus par l'État aux jeunes travailleurs et travailleuses afin de faciliter leur accès à la propriété;

11.5.5. en soutenant l'emploi des jeunes, la stabilité des carrières, l'équité des salaires et le développement des compétences afin de réduire la précarité et de permettre la constitution plus précoce de foyers;

11.5.6. en garantissant l'égalité de traitement, la lutte contre la discrimination et l'octroi d'un soutien financier ciblé, si nécessaire, aux familles monoparentales, aux familles arc-en-ciel, aux familles comptant des personnes en situation de handicap, aux familles Roms et de Gens du voyage, ainsi qu'à d'autres groupes de populations défavorisés, notamment par le biais des systèmes d'éducation nationaux;

11.5.7. en améliorant l'accès aux services de santé maternelle, infantile et reproductive financés par l'État, notamment l'information sur la fertilité, la prévention de l'infertilité ainsi qu'à l'accompagnement et au traitement lorsque cela est nécessaire;

11.5.8. en mettant en place des centres familiaux pour offrir un soutien communautaire aux familles et en promouvant le Réseau des municipalités favorables à la famille;

11.5.9. en développant des programmes communautaires ouverts de soins et de soutien pour les personnes vulnérables, qui fourniraient des conseils psychosociaux accessibles pour prévenir et traiter les dépendances, contribueraient à assurer la transition des jeunes vers la parentalité et garantiraient une prise en charge en temps opportun des problèmes de santé mentale chez les jeunes parents;

11.5.10. en encourageant des pratiques commerciales favorables à la famille telles que des modalités de travail flexibles (y compris le télétravail) et des services de garde d'enfants pris en charge par l'employeur, la mise en place de structures de garde d'enfants sur le lieu de travail ou des partenariats avec des prestataires locaux de services de garde d'enfants;

11.5.11. en veillant à ce que les politiques démographiques et familiales respectent pleinement l'autonomie corporelle et le droit de chacune et chacun à décider librement et en toute connaissance de cause d'avoir des enfants, à quel moment et combien;

11.6. à promouvoir des politiques favorables aux personnes de tout âge, le vieillissement actif, la formation tout au long de la vie et des services accessibles aux personnes âgées et aux familles ayant de jeunes enfants, notamment par l'intermédiaire des municipalités et des autorités locales;

11.7. à intégrer l'égalité de genre dans l'ensemble des politiques démographiques et familiales, en reconnaissant que les responsabilités familiales non rémunérées relèvent d'une responsabilité sociale partagée plutôt que d'une charge privée qui pèse principalement sur les femmes, et à renforcer la prévention de la violence à l'égard des femmes;

11.8. à garantir la viabilité des régimes de retraite en mettant en place ou en renforçant, selon le cas, le volet par capitalisation au sein des régimes par répartition;

11.9. à soutenir la cohésion territoriale par des investissements dans les infrastructures, les services publics et le développement local dans les zones rurales et périphériques ainsi que par des incitations fiscales pour la relocalisation des services essentiels et des activités économiques des grands centres urbains vers les régions sous-développées ou éloignées;

11.10. à analyser et réduire davantage les risques environnementaux susceptibles d'affecter la santé reproductive, notamment la pollution et l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens;

11.11. à ratifier, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, la Charte sociale européenne révisée, à accepter son article 16 ainsi que le Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives (STE n° 158), et à donner pleinement suite aux conclusions et décisions du Comité européen des Droits sociaux.

12. L'Assemblée se félicite des cadres démographiques nationaux innovants (tels que les commissions parlementaires dédiées, les mécanismes de coordination intersectorielle des politiques et les initiatives budgétaires) mis en place dans plusieurs États membres, et encourage l'adoption de cadres similaires dans d'autres États, adaptés aux contextes nationaux et régionaux.

B. Exposé des motifs de M. Georgios Stamatis, rapporteur³

1. Introduction

1. «Les êtres humains constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse de toute nation»⁴. Pourtant, l'avenir démographique du continent suscite des inquiétudes croissantes à travers l'Europe. Comme le souligne la proposition de résolution (Doc. 16121) présentée par M^{me} Anna Záborská et d'autres membres de l'Assemblée, l'Europe est confrontée à de graves défis démographiques liés à la baisse des taux de natalité, au vieillissement et à l'exode rural, qui ont des répercussions sur «la société, l'économie, le développement régional, les retraites, les soins de santé et le marché du travail» et menacent globalement la cohésion sociale et la stabilité économique du continent. Ce déclin démographique affecte en outre l'espérance de vie dans toute l'Europe et entraîne une fuite des cerveaux, car de nombreux gouvernements européens hésitent à adopter des politiques favorables à la famille qui pourraient contribuer à favoriser le développement humain et socio-économique. Le renouveau démographique est devenu un enjeu politique crucial en Europe pour les décennies à venir.

2. La proposition de résolution en question propose donc d'examiner la situation et les engagements en matière de politique sociale dans les États membres à la lumière des normes pertinentes du Conseil de l'Europe, en vue d'améliorer les systèmes de protection sociale existants et d'apporter un soutien plus adéquat aux familles. Elle envisage des recommandations politiques spécifiques qui pourraient favoriser la résilience des États membres en investissant dans les services de santé et de soins de longue durée, en mettant en place des politiques plus favorables à la famille dans tous les domaines de la société (y compris le logement, les programmes de garde d'enfants, les conditions de travail et les politiques fiscales) et en favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en protégeant les parents et en assurant l'égalité dans les politiques de l'emploi, ainsi qu'en «comblant (ou du moins en réduisant) les différences salariales qui persistent entre les États du centre et ceux de la périphérie» et en «repensant l'organisation de la perspective de l'ensemble du cycle de vie du travail, de la parentalité et de la retraite».

3. La Charte sociale européenne (STE n° 35) constitue à cet égard l'un des principaux ancrages normatifs des politiques familiales. Tels qu'interprétés par le Comité européen des Droits sociaux (CEDS), ses articles 7, 8, 16, 17, 19§6, 30 et 31, lus notamment à la lumière de la clause de non-discrimination énoncée à l'article E, couvrent une grande partie des mesures examinées dans mon rapport. Toute stratégie de renouveau démographique devrait par conséquent s'inscrire dans une approche fondée sur les droits humains et être conçue et évaluée à l'aune des obligations découlant de la Charte et de l'interprétation qu'en donne le CEDS. Une telle approche garantit que les politiques familiales visent avant tout à créer les conditions permettant à chacune et chacun de réaliser librement son projet familial, dans le respect de la dignité, de l'autonomie, de la diversité des familles, de l'égalité de traitement et du libre choix des personnes.

4. Il importe dès lors que les États membres qui ne l'ont pas encore fait ratifient la Charte sociale européenne révisée et acceptent les dispositions qui protègent directement les familles, en particulier son article 16 relatif à leur protection sociale, juridique et économique. L'acceptation du Protocole additionnel prévoyant un système de réclamations collectives revêt à cet égard une importance particulière: en permettant aux partenaires sociaux et aux organisations habilitées de porter devant le CEDS des situations touchant collectivement les familles, cette procédure contribue à mettre en évidence les lacunes structurelles des politiques publiques. Elle offre aussi aux États un outil pour évaluer et améliorer l'effectivité de leurs politiques familiales, prévenir la persistance des inégalités et orienter leurs réformes conformément à une approche fondée sur les droits humains.

5. En tant que rapporteur sur cette question, j'ai l'intention d'examiner de plus près la situation démographique en Europe sur la base de l'analyse des données et des tendances disponibles. En tenant compte des résultats de la recherche, je m'efforcerai d'évaluer les causes profondes et les répercussions des changements démographiques sur les différents aspects de notre société, en particulier la durabilité des droits socio-économiques de la population. Je mettrai ensuite en évidence les réponses politiques possibles pour s'attaquer aux causes et atténuer les principaux problèmes grâce à l'intervention des pouvoirs publics à court, moyen et long terme en ce qui concerne différentes catégories de la population.

3. Le présent exposé des motifs est établi sous la responsabilité du rapporteur.

4. Extrait du [Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement \(CIPD\)](#) (Principe 2) téléchargeable sur www.unfpa.org/icpd.

6. S'appuyant sur les analyses et les orientations fournies par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le présent rapport plaide en faveur de réponses aux changements démographiques qui mettent l'accent sur les droits, les choix et l'autonomisation des personnes plutôt que sur des objectifs chiffrés en matière de population, dans le but de bâtir des sociétés plus justes, durables et résilientes. Dans le cadre de mon travail sur ce rapport, la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable a tenu plusieurs auditions (notamment le 23 avril 2026⁵ à Strasbourg, le 4 juin 2026⁶ à Athènes et le 24 juin à Strasbourg⁷) et j'ai organisé un certain nombre de réunions en ligne avec des expert·es⁸ afin d'explorer les multiples facettes des défis démographiques. J'ai aussi organisé une visite d'information à l'Université Bocconi de Milan⁹ pour discuter des options stratégiques en matière de démographie et des recommandations politiques, et j'ai examiné plusieurs contributions écrites transmises par des organisations de la société civile¹⁰. Mon rapport s'appuie sur les précieuses remarques et propositions formulées à ces occasions concernant les mesures et stratégies de politique démographique que nos États membres devraient envisager pour assurer une plus grande prospérité aux générations actuelles et futures.

2. Bref aperçu des tendances et des défis démographiques

7. Après des décennies de croissance soutenue, la population totale de l'Europe, qui s'élève à environ 751 millions d'habitants, se stabilise et devrait diminuer lentement au cours du XXI^e siècle, à moins que des changements politiques radicaux ne surviennent. En 2024, la population de 29 pays européens avait dépassé son niveau maximal et était en déclin¹¹. En raison des faibles taux de natalité, du vieillissement rapide de la population et de l'exode rural, l'Europe connaît de profonds changements démographiques qui ont des conséquences considérables sur sa société, son économie et ses systèmes sociaux. Toutefois, si l'on replace l'Europe dans le contexte mondial, les Nations unies (ONU) observent des évolutions similaires dans d'autres régions (Amérique du Nord, Australie, Amérique latine, Océanie, une grande partie de l'Asie et l'Afrique subsaharienne), ce qui reflète une tendance mondiale¹².

8. Dans l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE), l'âge médian de la population est passé de 38,7 ans en 2002 à 44,7 ans en 2024. Si la population totale de l'UE devrait augmenter à court terme, passant de 449 millions de personnes en 2022 à 453 millions en 2026, elle devrait diminuer, à plus long terme, pour atteindre 432 millions en 2070¹³.

5. L'audition avec M^{me} Livia Sz. Oláh, professeure agrégée de démographie au département de sociologie de l'université de Stockholm, en Suède (en ligne), et M. Ioannis Vardakastanis, président du Forum européen des personnes handicapées (en ligne). Voir le document AS/Soc (2026) PV03add2 pour le procès-verbal déclassifié de cette audition.

6. L'audition avec M^{me} Domna Michailidou, ministre grecque de la Cohésion sociale et des Affaires familiales, M^{me} Niki Kerameus, ministre grecque du Travail et de la Sécurité sociale, M. Stelios Maridakis, vice-président du Conseil national des jeunes, Prof. Basil C. Tarlatzis, professeur émérite d'obstétrique, gynécologie et procréation humaine à l'Université Aristote de Thessalonique, et M^{me} Alexandra Tragakis, professeure de démographie économique à l'Université Harokopio, en Grèce. Voir document AS/Soc (2026) PV04add pour le procès-verbal déclassifié de cette audition.

7. Audition avec Cianan B. Russell, responsable des politiques à ILGA-Europe.

8. Dont M^{me} Elisabeth Gosme, directrice de COFACE Families Europe; Dr Michaela Kreyenfeld, professeure de sociologie à la Hertie School et co-directrice du Einstein Center Population Diversity (ECPD), Hertie School – The University of Governance à Berlin; Prof. Anne H. Gauthier, directrice du programme Genre et générations à l'Institut démographique interdisciplinaire des Pays-Bas, Université de Groningen; Dr Tomas Sobotka, directeur adjoint de l'Institut de démographie de Vienne de l'Académie autrichienne des sciences et rédacteur en chef du Vienna Yearbook of Population Research (www.viennayearbook.org); M. Leonidas Galeridis, responsable des politiques et de la recherche, Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs (EPF).

9. La visite comprenait notamment des rencontres avec Arnstein Aassve, professeur de démographie au Département des sciences politiques et sociales de l'Université Bocconi, enquêteur principal de FutuRes et coordinateur des équipes de recherche facilitant le dialogue entre chercheuses et chercheurs, responsables politiques et grand public, ainsi que ses collègues Elisa Latora, Letizia Mencarini, Matthew Parbst, Luca Di Casola et Samuel Plach.

10. Notamment la European Large Families Confederation (ELFAC) et la Fédération des associations familiales catholiques en Europe (FAFCE).

11. Dans le cas de l'Albanie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'Estonie, de la Hongrie, du Kosovo*, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Moldavie, de la Roumanie, de la Fédération de Russie, de la Serbie et de l'Ukraine, la population est en déclin depuis les années 1980 et 1990, selon le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). *Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

12. «World Population Prospects 2024: Summary of Results», Département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA), Division de la population (anglais uniquement).

9. De 2016 à 2025, le nombre de décès a dépassé celui des naissances dans l'UE (solde naturel), la population ne restant stable ou n'augmentant que légèrement grâce à l'immigration nette. Les chiffres d'Eurostat montrent une baisse particulièrement marquée au cours des trois années de la pandémie de Covid-19 (2020 à 2022) et les taux négatifs les plus élevés pour 2024 en Lettonie (-7,4), en Bulgarie (-7,3), en Lituanie (-6,4), en Grèce (-5,5) et en Roumanie (-5,3), contre une moyenne de l'UE de -2,8 pour 1 000 habitants. La même année, une variation naturelle de la population négative en dehors de l'UE a été enregistrée en Serbie (-5,7), en Moldavie (-4,1), en Bosnie-Herzégovine (-3,2), en Macédoine du Nord (-2,3), en Géorgie (-1,2) et à Monaco (-1,4) parmi les pays pour lesquels des données Eurostat sont disponibles¹⁴.

10. L'un des éléments les plus critiques de cette évolution démographique est la baisse de fécondité. Selon les données d'Eurostat, le taux de fécondité moyen dans l'UE n'était que de 1,38 naissance vivante par femme en 2023 (1,4 pour la moyenne européenne), bien en dessous du taux de remplacement de 2,1 nécessaire pour maintenir le niveau de population à long terme. Dans les États membres du Conseil de l'Europe, les taux de fécondité en 2024 variaient de 1,8 au Monténégro et 2,1 à Monaco, à 1,1 à Malte, 1,09 en Andorre et 0,99 en Ukraine¹⁵. Le nombre d'enfants nés dans l'UE est passé de 4,68 millions en 2008 à seulement 3,67 millions en 2023.

11. En outre, seulement 12 % environ des familles de l'UE ont trois enfants ou plus, un chiffre qui continue de baisser chaque année. Dans le même temps, l'âge moyen de la première naissance oscille entre 26 et 30 ans dans la plupart des pays européens (passant de 28,9 ans en moyenne en 2014 à 29,5 ans en 2020 dans l'UE) en raison du taux de chômage relativement élevé chez les jeunes, de l'incertitude des revenus et de la tendance à reporter le mariage et/ou la première naissance¹⁶.

12. Partout en Europe, le nombre de personnes sans enfant ne cesse d'augmenter. Bien que cela varie considérablement d'un pays à l'autre, environ une femme sur sept n'a pas d'enfant à la fin de son âge de procréation; chez les hommes, cette proportion est souvent légèrement plus élevée. Les pays germanophones affichent les taux les plus élevés de personnes sans enfant (une femme sur cinq est concernée), suivis de près par la Finlande, les Pays-Bas et l'Italie, tandis que d'autres pays d'Europe du Sud s'engagent rapidement dans la même voie¹⁷. Les enquêtes révèlent toutefois un écart entre l'aspiration des personnes à fonder une famille avec des enfants et la réalité de l'absence d'enfants. Les experts qualifient ce phénomène de «fossé de fécondité», dans lequel le report de la parentalité aboutit finalement à une absence d'enfants, qu'elle soit volontaire ou involontaire.

13. À mesure que le nombre de personnes en âge de procréer diminue, les naissances baissent encore davantage, accentuant ainsi le déclin démographique. Cette transformation démographique est profonde, car la réduction de la taille des ménages entraîne une baisse de la croissance démographique, une augmentation du taux de dépendance (nombre de personnes âgées de plus de 65 ans par rapport à celles âgées de 15 à 64 ans) et une diminution du nombre de personnes actives pour soutenir les populations vieillissantes. Les perspectives de renouvellement générationnel s'assombrissent à chaque décennie qui passe, créant des effets cumulatifs qui menacent la viabilité future de la main-d'œuvre, des systèmes de santé, de sécurité sociale et de retraite. En effet, même si les pays européens parvenaient à porter les taux de fécondité à 2,1 enfants par femme, il faudrait environ 25 ans pour que ces enfants deviennent des contributeurs actifs aux systèmes de sécurité sociale et aux marchés du travail.

14. La population européenne vieillit plus rapidement que celle de tout autre continent, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus devant passer de 20 % en 2019 à 31 % en 2100. Dans certains pays, le taux de dépendance des personnes âgées devrait doubler, passant de 24 % aujourd'hui à près de 50 % d'ici le milieu du siècle. Dans le même temps, d'ici 2050, 22 des 27 pays de l'UE seront confrontés à une baisse de leur population en âge de travailler (20 à 64 ans), ce qui aura de profondes répercussions sur les systèmes sociaux et la solidarité intergénérationnelle.

13. «Rapport 2024 sur le vieillissement. Projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE (2022-2070)», publié le 18 avril 2024 par la Direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne.

14. Voir la base de données Eurostat.

15. Voir les données Statista sur les taux de fécondité dans les pays européens en 2024, publiées en juillet 2025.

16. «Baisse de la natalité en Europe. Faire face à l'urgence démographique», note d'orientation de juillet 2022 de l'Institut Jacques Delors.

17. Réflexions sur les politiques relatives à l'absence d'enfants par Michaela Kreyenfeld, professeure de sociologie à la Hertie School of Governance de Berlin (Allemagne), voir <https://population-europe.eu/research/policy-insights/childlessness>, Population Europe – le réseau des principaux centres de recherche démographique européens

3. Comprendre les causes profondes du déclin démographique

15. Le déclin démographique de l'Europe est dû à un ensemble complexe de causes profondes, qui englobent des facteurs sociaux, économiques, psychologiques, culturels et environnementaux. Outre les facteurs bien connus tels que le faible taux de natalité persistant et le vieillissement, les préoccupations liées à la vie quotidienne et à l'avenir ont une influence croissante et façonnent les attitudes contemporaines à l'égard de la fondation d'une famille. Il convient notamment d'analyser avec soin les attitudes des jeunes vis-à-vis de la fondation d'une famille et de la parentalité afin d'y apporter une réponse.

16. Les tendances démographiques observées reflètent les pressions économiques et sociales, notamment le coût élevé de l'éducation des enfants, l'accès limité à des logements et à des services abordables de garde d'enfants, et les difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée. La charge mentale et la répartition inégale des tâches domestiques peuvent également être considérées comme des causes profondes du déclin démographique. Les jeunes femmes, en particulier, s'attendent souvent à ce que les tâches parentales continuent d'être réparties de manière inégale, malgré les progrès sociaux, et au risque de sacrifier leur carrière ou leur équilibre personnel. De plus, certains groupes de population, tels que les personnes en situation de handicap (environ 100 millions en Europe), sont confrontés à des obstacles particuliers pour profiter de la vie familiale et de la parentalité en raison de services publics insuffisants ou inaccessibles et de services de soins privés inabornables, ce qui fait peser une charge excessive sur les aidants familiaux, dont la plupart sont des femmes.

17. Partout en Europe, on observe une diversité croissante des formes de ménages et de relations qui vont au-delà de la famille traditionnelle composée d'un couple marié. Les principaux exemples sont les couples vivant ensemble, les familles monoparentales, les familles recomposées ou mixtes, les couples de même sexe élevant des enfants et les familles où la prise en charge est partagée entre plusieurs ménages ou entre plusieurs générations, souvent avec des parents travaillant à temps plein. Une plus grande diversité familiale reflète ainsi la transformation à long terme de la société et engendre de nouveaux besoins en matière d'organisation des soins, de services d'aide sociale et d'adaptation des politiques publiques.

18. Il ne fait aucun doute que les préoccupations concernant l'avenir (climat, crises, instabilité) ont également une incidence sur le désir d'avoir des enfants. Une proportion croissante d'Européens, en particulier les jeunes, souffrent d'«éco-anxiété», une peur profonde de l'avenir environnemental et climatique qui affecte leur santé mentale, leur fonctionnement quotidien et leurs décisions importantes dans la vie. Le changement climatique et la perspective de catastrophes climatiques sont perçus comme une menace non seulement pour le bien-être personnel, mais aussi pour la stabilité des générations futures. Cette anxiété est amplifiée par des risques réels et perçus, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement, la raréfaction des ressources et la possibilité de migrations forcées en raison de conditions de vie défavorables.

19. Une nouvelle étude¹⁸ du FNUAP révèle un décalage important entre les aspirations des jeunes et les réalités démographiques. Alors que les jeunes des pays d'Europe de l'Est¹⁹ se montrent plus optimistes quant à leur avenir que leurs homologues d'Europe de l'Ouest (malgré une anxiété accrue face aux conflits, aux crises économiques et au chômage), qu'ils accordent une grande importance à la famille, au mariage et à la parentalité, et qu'ils souhaitent avoir plus de deux enfants, le nombre d'enfants qu'ils ont réellement à l'approche de la trentaine n'est que d'un enfant. Cela s'explique par l'absence des conditions nécessaires à la réalisation de leurs aspirations: manque de sécurité financière et de logement adapté, problèmes de santé, difficultés à trouver le bon partenaire, inquiétudes concernant une répartition inégale des tâches liées aux enfants et aux travaux ménagers. Les choix de vie sont perçus comme une chaîne d'étapes successives: emploi, logement, vie de couple, puis parentalité, de sorte que lorsqu'une étape échoue, les suivantes sont retardées. Cette étude démontre clairement que les gouvernements devraient moins miser sur les incitations ou les pressions visant à encourager la natalité, et s'attacher davantage à lever en amont les obstacles qui empêchent les jeunes adultes de se construire une vie stable. De plus, d'autres études et enquêtes montrent que les jeunes générations ne considèrent pas nécessairement le couple et la parentalité comme une norme. Les parcours de vie sont moins prédéterminés qu'auparavant, reflétant des changements profonds de valeurs et de ce qui est perçu comme une étape importante de la vie.

20. Les crises sont devenues une caractéristique quasi permanente du paysage européen: des pandémies aux guerres, en passant par les chocs économiques et les catastrophes naturelles. Chaque nouvel épisode d'incertitude renforce les hésitations des jeunes couples à s'engager à long terme, par exemple en ayant des

18. «Demographic Futures Survey: Findings from Eastern Europe and Central Asia», FNUAP, publiée le 9 juillet 2026.

19. Dont l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la Moldova, la Macédoine du Nord, la Serbie, l'Ukraine, l'Ouzbékistan et le Kosovo.

enfants, en achetant une maison ou en s'installant définitivement, alimentant ainsi un cycle où les doutes quant à l'avenir deviennent une tendance démographique qui se réalise d'elle-même. En outre, de plus en plus de jeunes choisissent délibérément de ne pas avoir d'enfants en plaçant leurs intérêts individuels et leurs projets personnels (comme la carrière, le volontariat et les loisirs) au centre de leurs vies.

21. Enfin, dernier point mais non des moindres, les problèmes de fertilité sont en augmentation, tant en Europe que dans le reste du monde. L'Organisation mondiale de la santé estime que jusqu'à 17,5 % de la population adulte mondiale, soit environ une personne sur six, souffre d'infertilité²⁰. Les facteurs liés au mode de vie, l'âge et l'exposition chronique de la population aux toxines et aux produits chimiques, en particulier aux perturbateurs endocriniens, contribuent largement à la détérioration de la santé reproductive des femmes et des hommes. Les substances nocives sont présentes en quantités massives et croissantes dans notre alimentation, notre eau potable, nos produits cosmétiques, sur nos lieux de travail et dans la pollution atmosphérique, ce qui appelle à une action plus déterminée pour protéger la santé publique et l'environnement, mais aussi pour faciliter l'accès de la population aux traitements de fertilité²¹.

4. Impacts multiples et implications politiques

22. Les changements démographiques touchent tous les pays européens, mais posent des défis différents selon les pays. Certains pays d'Europe du Sud et de l'Est, tels que la Bulgarie, la Grèce, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, l'Espagne et l'Ukraine, sont confrontés à des chocs démographiques plus marqués en raison du déclin de leur population, de l'émigration massive des jeunes et du vieillissement accéléré; leurs régions rurales se vident à mesure que la population afflue vers les zones urbaines en quête d'opportunités, ce qui aggrave les difficultés liées à la fourniture de services publics (notamment pour maintenir les écoles et les soins de santé) et la stagnation économique dans les campagnes («déserts démographiques»).

23. Les pays occidentaux et nordiques, bien qu'ils connaissent également un vieillissement, bénéficient d'un afflux d'immigrants relativement plus important, ce qui atténue quelque peu les effets et permet à leur population de rester stable, voire de croître modestement²². L'arrivée récente d'un grand nombre d'Ukrainien·nes demandant une protection – estimés à 5,1 millions en Europe – a temporairement fait augmenter les chiffres démographiques dans certains pays tels que l'Allemagne, la Pologne, la Tchéquie, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Roumanie, l'Italie, la République slovaque et la Moldavie²³.

24. La participation au marché du travail diminue à mesure que la population en âge de travailler diminue. La baisse de l'offre de main-d'œuvre pourrait à son tour ralentir le développement économique, éroder la compétitivité et entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs critiques tels que les soins de santé, la construction et la technologie. Avec moins de travailleurs pour soutenir une population âgée croissante, les systèmes de retraite, de prise en charge de longue durée et de santé sont soumis à une pression financière croissante. La viabilité du modèle social européen est de plus en plus mise à mal par les déséquilibres démographiques. Le doublement prévu du taux de dépendance des personnes âgées nécessitera soit une augmentation substantielle des cotisations retraite, soit une réduction des prestations, soit un recul de l'âge de la retraite, soit de nouvelles sources de financement pour rester solvable. Par ailleurs, les pays qui reposent sur des régimes de retraite par répartition devraient envisager d'introduire un volet par capitalisation afin de préserver la viabilité de ces derniers, compte tenu de la diminution de la population active et du nombre de personnes qui cotisent, dans un contexte où la population des retraité·es ne cesse de croître en raison de l'allongement de l'espérance de vie.

25. Le vieillissement de la population entraîne une augmentation de la demande de soins de santé, en particulier pour les maladies chroniques et liées à l'âge. Le rapport 2024 de la Commission européenne sur le vieillissement prévoit une forte augmentation des dépenses liées à l'âge, qui augmenteront de 6,1 % du PIB par an d'ici 2070, principalement en raison des coûts des retraites et des besoins croissants en matière de santé et de soins de longue durée²⁴. Les systèmes de santé à travers l'Europe doivent se préparer à une augmentation des dépenses et à un besoin accru de spécialistes en gériatrie et d'infrastructures de soins de

20. Infertility prevalence estimates, 1990-2021, Organisation mondiale de la santé, 2023 (anglais uniquement).

21. «Environmental exposure, fertility and reproductive health», fiche d'information de la Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie, 2024 (anglais uniquement).

22. Pinkus, D. et N. Ruer, «The demographic divide: inequalities in ageing across the European Union», note d'orientation 13/2025, Bruegel.

23. Voir les données Statista.

24. «Rapport 2024 sur le vieillissement. Projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE (2022-2070)», publié le 18 avril 2024 par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission européenne.

longue durée. Les importants déséquilibres générationnels augmentent le risque de fragmentation sociale, car les jeunes restent plus longtemps dans le système éducatif et les personnes âgées restent plus longtemps dans la vie active, opposant ainsi les groupes des plus jeunes et des plus âgés dans une compétition pour des ressources publiques limitées et sapant la stabilité des contrats sociaux existants.

26. Les jeunes ne devraient pas être privés de l'accès à la propriété au seul motif que les marchés du travail reposent de plus en plus sur des contrats temporaires, à temps partiel ou autrement précaires. Les règles en matière de crédit immobilier, qui partent du principe d'un parcours professionnel linéaire, stable et à long terme, ne reflètent plus la réalité de nombreuses travailleuses et nombreux travailleurs, en particulier celles et ceux qui entrent sur le marché du travail après des années d'incertitude ou qui alternent entre contrats de courte durée et périodes de formation. Il est donc nécessaire de revoir les conditions de prêt trop strictes afin de garantir que l'accès au logement repose sur une évaluation réaliste de la capacité de remboursement plutôt que sur des modèles d'emploi obsolètes, tout en continuant à respecter des normes de prêt responsables. Une approche plus souple pourrait aider les jeunes adultes à accéder plus tôt à un logement stable, à favoriser la fondation d'une famille et à réduire le fossé grandissant entre la précarité de l'emploi et la possibilité de bâtir une vie autonome.

27. Si la migration a été proposée comme l'un des outils permettant d'équilibrer les tendances démographiques, elle pose des défis complexes, notamment des besoins d'intégration, des tensions culturelles et une résistance de la population²⁵. L'immigration ne peut à elle seule neutraliser complètement le vieillissement, car les migrants vieillissent eux aussi et le taux de natalité tend à converger vers celle du pays d'accueil au fil du temps. Dans le même temps, les politiques favorables à la famille et les politiques sociales incitatives (telles que l'augmentation des allocations, les congés parentaux, le soutien à la maternité et les filets de sécurité sociale pour les jeunes parents) ont démontré leur efficacité pour encourager la parentalité. Par exemple, des pays comme le Danemark, la France et la Suède, qui ont mis en place des congés parentaux généreux, des aides à la garde d'enfants et des avantages fiscaux pour les familles, affichent certains des taux de natalité les plus élevés de l'UE. Ces politiques encouragent non seulement les familles nombreuses, mais contribuent également à atténuer les obstacles économiques qui dissuadent les jeunes couples d'avoir des enfants.

28. Une intégration efficace de la dimension de genre est une condition structurelle préalable à des politiques démographiques et familiales réussies. Un nombre croissant de preuves démontre que l'inégalité de genre affecte directement la performance économique, les tendances démographiques et les modèles de services de soins. Les politiques qui ne sont pas conçues sous l'angle du genre risquent de ne pas être efficaces, car les femmes continuent d'assumer une part disproportionnée des responsabilités de soins et rencontrent des obstacles systémiques à la participation au marché du travail. À cet égard, le lien entre l'égalité de genre et un développement économique durable et inclusif devrait être renforcé par des politiques pertinentes. De plus, des politiques ciblées devraient également être élaborées pour soutenir les familles monoparentales, les familles arc-en-ciel et d'autres nouvelles configurations familiales.

29. La prévention de la violence à l'égard des femmes constitue également un paramètre clé qui protège la formation des familles, la stabilité des relations et qui façonne les perspectives démographiques à long terme. Le Conseil de l'Europe, dans le cadre de sa Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210, «Convention d'Istanbul»), a souligné à plusieurs reprises que la lutte contre la violence basée sur le genre n'est pas seulement un impératif des droits humains, mais aussi une condition structurelle pour la cohésion sociale. L'insuffisance du soutien apporté aux femmes victimes de violences et l'absence de programmes de prévention des violences futures de la part des auteurs menacent la stabilité des familles et perpétuent les cycles de violence, affectant les relations ultérieures et compromettant la création ou l'agrandissement des familles, une réalité encore aggravée par les cas de violences périnatales constatés à travers l'Europe. Une approche globale, incluant un soutien psychosocial pour les jeunes couples, est de plus en plus reconnue comme essentielle pour permettre des environnements familiaux sûrs propices à l'épanouissement des enfants.

30. Les tendances démographiques et les déséquilibres structurels qu'elles entraînent exacerbent les pressions financières sur les budgets nationaux et la population à travers l'Europe, tandis que les dépenses militaires augmentent (de 1,6 % en 2023 à 1,9 % du PIB en 2024 dans les pays de l'UE, pour atteindre environ 2,1 % en 2025)²⁶ et que le coût de la vie augmente dans la plupart des pays (la Suisse affichant le

25. Voir «L'immigration, l'une des réponses au vieillissement démographique de l'Europe» (Doc. 16072 et Résolution 2586 (2025)), rapport de Kate Osamor (Royaume-Uni, SOC) au nom de la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'APCE.

26. «La défense de l'UE en chiffres», par le Conseil de l'Union européenne.

niveau des prix à la consommation le plus élevé, avec 184 %, et la Türkiye le plus bas, avec 47 %, par rapport à la moyenne de l'UE)²⁷ plus rapidement que les revenus²⁸. De plus, comme le montrent les études de l'OCDE, les dépenses liées à l'âge pour les retraites, les soins de santé et les soins de longue durée sont principalement financées par les pouvoirs publics, représentant respectivement environ 8 %, 7 % et 1 % du PIB dans les pays de l'OCDE²⁹. En conséquence, «les défis liés à la viabilité de la dette pourraient découler de l'augmentation des dépenses publiques liées au vieillissement», selon la Banque centrale européenne³⁰.

31. Pour relever les défis démographiques de l'Europe, il faut des réponses globales et coordonnées aux niveaux national et européen, combinant des interventions dans différents domaines socio-économiques et des stratégies intersectorielles intégrées couvrant l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la santé, la flexibilité dans le milieu du travail, l'urbanisme, la gestion des migrations, les investissements dans les services publics et les mesures réglementaires, ainsi que le recours aux bonnes pratiques et aux conseils d'experts. Les expert·es que j'ai consulté·es dans le cadre de ce rapport plaident à l'unanimité en faveur d'une cohérence des politiques et d'une adaptation aux besoins des personnes tout au long de leur vie, afin que des perspectives favorables à la famille puissent être intégrées et fonctionner en synergie.

32. La création de comités démographiques au niveau national, comme le montrent les modèles réussis en Finlande, en Islande, en Lituanie et aux Pays-Bas, la mise en place de plans d'action démographiques nationaux (comme en Grèce, en Hongrie, en Croatie, en Serbie, en Slovaquie et en Macédoine du Nord), de stratégies démocratiques nationales (Allemagne) ou régionales (Espagne), ou l'adoption de mesures et politiques familiales fortes (France, Italie et Pologne), offrent des voies prometteuses pour l'avenir. Ces comités, plans d'action et stratégies démographiques permettent aux gouvernements de dresser un tableau des perspectives démographiques et d'élaborer des politiques qui transcendent les cycles électoraux, garantissant ainsi une approche globale et à long terme de la gestion des changements démographiques. Les pays nordiques (Finlande, Suède, Danemark, Norvège) font face aux changements démographiques en s'appuyant sur des politiques sociales et de l'emploi générales plutôt que sur des plans démographiques spécifiques.

33. Selon l'ONU, en fonction «des circonstances et des priorités spécifiques de chaque pays, la stabilisation démographique ou un déclin limité de la population peuvent offrir des opportunités supplémentaires pour éradiquer la pauvreté, élargir l'accès aux soins de santé et à l'éducation, promouvoir l'égalité des sexes, améliorer les systèmes de protection sociale, évoluer vers des modes de production et de consommation plus durables, et adopter des mesures visant à protéger l'environnement et à atténuer les effets négatifs du changement climatique»³¹.

34. Comme le montrent les conclusions de la Conférence ministérielle régionale qui s'est tenue à Skopje les 7 et 8 mai 2026 sous les auspices du FNUAP, le changement démographique est une tendance majeure qui modifie fondamentalement les paysages socio-économiques et exige un changement de paradigme vers la résilience démographique – c'est-à-dire la capacité des pays à prospérer en fondant leurs politiques sur les aspirations de la population et sur une planification fondée sur des données probantes. La tâche des responsables politiques consiste donc à combler le fossé entre les tendances démographiques et les cadres politiques d'une manière qui contribue à la sécurité et à la stabilité démocratiques.

5. Vers une plus grande résilience démographique: autonomiser les personnes, défendre leurs droits et favoriser leur bien-être

35. Les changements démographiques redessinent les sociétés à travers le monde, et l'Europe ne fait pas exception. Le vieillissement de la population, la faible fécondité, l'évolution des structures familiales, la mobilité professionnelle accrue et la modification des taux de dépendance ont des répercussions sur les budgets publics, les marchés du travail, les systèmes de soins, la protection sociale, le logement et la vie communautaire. Une réponse politique vers une plus grande résilience démographique ne cherche pas à

27. Voir l'article d'Euronews «[Cost of living: Which are the cheapest and most expensive countries in Europe?](#)» publié le 6 juillet 2025.

28. Revue analytique sur «[Les droits sociaux et la crise du coût de la vie](#)», publié en mars 2025 par le Comité européen des Droits sociaux (CEDS).

29. «[Ageing populations, their fiscal implications and policy responses](#)», par Vassiliki Koutsogeorgopoulou et Hermes Morgavi, Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 1844, 2025.

30. «L'impact macroéconomique et budgétaire du vieillissement démographique», par Katalin Bodnár et Carolin Nerlich, Occasional Paper Series, n° 296, juin 2022, Banque centrale européenne.

31. «World Population Prospects 2024: Summary of Results», p. 17, Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, Division de la population (anglais uniquement).

inverser ces tendances par le seul biais d'objectifs chiffrés; elle se concentre plutôt sur le renforcement des capacités des personnes, la protection de leurs droits et l'amélioration des conditions dans lesquelles elles peuvent vivre, travailler, prendre soin de leur famille et vieillir dans la dignité. Toute stratégie démographique pertinente devrait avoir pour but de promouvoir l'environnement familial comme un refuge et une protection contre les incertitudes extérieures.

36. Alors que l'élaboration des politiques s'est appuyée pendant des décennies sur une expansion socio-économique et démographique considérée comme acquise, l'évolution démographique actuelle exige une approche plus mesurée, fondée sur une meilleure compréhension des besoins humains, des limites de la planète et des dynamiques socio-économiques. Les agences des Nations unies (telles que le FNUAP, le DAES, la CEE-ONU, l'OIT, etc.) et divers groupes de réflexion européens recommandent une approche pouvant être adaptée aux réalités régionales, nationales et locales. Cela reflète un changement plus large, passant d'une politique uniforme à des réponses différenciées pour les zones confrontées au dépeuplement, au vieillissement, à l'évolution des structures familiales, à la pression sur le système de protection sociale ou à la pénurie de main-d'œuvre. La bonne gouvernance, dans ce contexte, consiste à anticiper les tendances dès leur apparition, à coordonner les efforts entre les secteurs et à éviter les discours simplistes qui traitent la démographie soit comme une crise, soit comme une fatalité.

37. L'évolution des perspectives démographiques constitue l'un des principaux défis à long terme de l'Europe, au même titre que les transitions verte et numérique – un véritable changement structurel qui nécessite à la fois adaptation et atténuation, et non une tentative étroite de «corriger» les taux de fécondité ou de compenser le vieillissement par un seul levier politique. Les conditions sociales qui soutenaient les niveaux de natalité des années 1960 ont été fondamentalement transformées au cours des dernières décennies. Si une fécondité plus élevée émerge à l'avenir, elle devra être générée par une configuration sociale fondamentalement différente. Une stratégie publique holistique pourrait donc s'articuler autour de cinq grandes priorités: soutenir les parents, autonomiser les jeunes générations, améliorer le bien-être des personnes âgées, gérer efficacement les migrations et mettre davantage l'accent sur le développement durable (en tenant compte de manière équilibrée des besoins sociaux, économiques et environnementaux). Cela implique de considérer la résilience démographique comme une question de capacité sociale tout au long de la vie (la possibilité pour les personnes de fonder une famille si elles le souhaitent, d'investir dans leurs enfants, de travailler en sécurité, de s'occuper de leurs proches et de bien vieillir) et comme un intérêt public primordial (intégré dans l'ensemble des politiques).

5.1. Soutien aux familles et à la parentalité

38. Un premier élément de cette stratégie est le soutien aux familles et à la parentalité. Comme le montrent les recherches, le faible taux de natalité et le report de la maternité sont étroitement liés aux coûts du logement, à la précarité de l'emploi, à l'insuffisance des services de garde d'enfants et à la difficulté de concilier travail et soins, ainsi qu'à l'accès aux traitements de fertilité si nécessaire et à la lutte contre des facteurs environnementaux susceptibles d'entraîner l'infertilité au sein d'une population. L'implication politique n'est pas de pousser les gens à avoir des enfants, mais de supprimer les obstacles qui les empêchent de réaliser leurs choix, notamment grâce à des services de garde d'enfants abordables, des congés parentaux, des services à la petite enfance et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à un travail flexible, reflétant ainsi les recommandations de l'ONU qui insistent sur le fait que les gouvernements devraient soutenir les choix et les droits plutôt que de traiter les personnes comme des instruments de la politique démographique. Il est essentiel de veiller à ce que les dispositions relatives au congé parental couvrent équitablement les mères et les pères, y compris les parents adoptifs et les parents d'accueil, quel que soit leur statut professionnel (y compris les travailleuses et travailleurs indépendants ou saisonnier-es).

39. Dans ce contexte, les responsables politiques doivent prendre en compte toute la diversité des nouvelles configurations familiales et veiller à ce que les mesures politiques appliquées soient réellement évaluées. Lors des auditions en commission, notre attention a été attirée sur les difficultés rencontrées par les familles comprenant des personnes en situation de handicap physique et mental, que la personne concernée soit parent ou enfant. Leur pleine intégration sociale est impossible sans des politiques publiques solides, fondées sur les droits, qui soutiennent les familles, fournissent les services appropriés et facilitent la vie dans la communauté. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap garantit le droit de vivre de manière autonome, de participer à la vie communautaire et de profiter de la vie familiale sur un pied d'égalité pour les personnes en situation de handicap qui doivent être traitées comme des citoyens et citoyennes à part entière, des titulaires de droits, et non comme de simples bénéficiaires passifs de soins.

40. Dans la pratique, les familles dans de telles situations sont souvent contraintes de combler les lacunes laissées par des services publics défaillants: les parents réduisent leur temps de travail, les frères et sœurs endossent le rôle d'aidant·es et les femmes assument une part disproportionnée de la charge non rémunérée de la prise en charge. L'État devrait mettre en place une politique en faveur des personnes en situation de handicap adaptée aux familles, et fournir des services accessibles, une éducation inclusive, un accompagnement personnalisé et abordable, une protection des revenus, des services de proximité, une assistance personnelle, un logement accessible et des infrastructures locales inclusives. Les enfants en situation de handicap devraient pouvoir grandir dans leur famille et leur communauté plutôt que dans des structures séparées, et devraient bénéficier de politiques d'intervention précoce adéquates, tandis que les personnes en situation de handicap devraient être directement associées à la conception, au suivi et à la mise en œuvre des politiques, conformément au principe «rien sur nous sans nous»³².

41. Les principes d'inclusion et de non-discrimination devraient également guider les politiques en faveur des familles arc-en-ciel. Comme nous l'avons appris lors de l'audition de la commission avec ILGA-Europe, le cadre juridique varie d'un pays à l'autre en Europe: 15 États membres n'accordent toujours aucune forme de reconnaissance juridique aux couples de même sexe, alors même que la jurisprudence au niveau supranational impose des obligations claires à tous les États membres du Conseil de l'Europe³³. La reconnaissance transfrontalière des liens familiaux établis dans un État membre est importante pour définir la notion de parentalité et garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, ainsi que pour éliminer les obstacles discriminatoires en matière d'adoption, de reconnaissance de la coparentalité et de procréation médicalement assistée.

42. Les stratégies démographiques en faveur de la famille sont plus efficaces lorsqu'elles tiennent compte de la diversité des situations des différents groupes de population et veillent à ce qu'aucune famille ne soit laissée pour compte. Partout en Europe, les communautés roms et de Gens du voyage (environ 12 millions de personnes) continuent de faire face à des niveaux disproportionnés de pauvreté, à des conditions de logement inadéquates, à des obstacles à l'accès aux soins de santé, à un niveau d'éducation inférieur et à la discrimination, autant de facteurs susceptibles de limiter la capacité des familles à concrétiser leurs aspirations. Des mesures ciblées visant à remédier à ces inégalités structurelles constituent donc un complément important aux politiques familiales universelles, contribuant ainsi à garantir que les stratégies démographiques favorisent l'inclusion et la résilience de la population. Le soutien aux familles roms et à d'autres communautés vulnérables telles que les migrant·es et les minorités ethniques ne doit pas être considéré comme un objectif distinct de la politique démographique globale, mais comme une composante à part entière de celle-ci.

43. Les investissements dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance, les services de santé maternelle et infantile, un logement de qualité, des opportunités d'emploi et l'égalité d'accès à la protection sociale peuvent renforcer le bien-être des familles tout en contribuant à la cohésion sociale à long terme, à la réduction des inégalités et au développement du capital humain. En associant un soutien universel aux familles à des interventions ciblées en faveur des communautés défavorisées, les pays européens peuvent élaborer des stratégies démographiques plus équitables, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins de toutes les familles.

44. À cet égard, il convient de souligner une faiblesse persistante de la politique familiale européenne: la période qui s'écoule entre la fin d'un congé parental correctement indemnisé et le moment où les enfants ont droit à une place en structure d'accueil de la petite enfance à temps plein financée par les pouvoirs publics. Pendant cette période appelée «déficit de prise en charge des enfants», de nombreuses familles se retrouvent privées de solutions de prise en charge formelle abordable tout en ne bénéficiant pas d'une compensation salariale suffisante dans le cadre du congé parental. Cette lacune en matière d'accueil des

32. Voir document AS/Soc (2026) PV03add2 pour le procès-verbal déclassifié de l'audition de la commission qui s'est tenue le 23 avril 2026.

33. Notamment, affaire Cupriak-Trojan c. Wojewoda Mazowiecki (C-713/23, 25 novembre 2025): la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) a estimé que les États membres sont tenus de reconnaître un mariage entre deux personnes de même sexe légalement conclu dans un autre État membre. Tout refus de le faire constitue une violation du droit de circuler librement (Art. 20–21 du TFUE) reconnu aux citoyen·nes de l'UE et de l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (Art. 21(1) de la Charte de l'UE). La CJUE a conclu que l'absence de reconnaissance «est de nature à engendrer pour [ces personnes] de sérieux inconvénients d'ordre administratif, professionnel et privé», remettant en cause l'accès aux retraites, la fiscalité, la propriété, les soins de santé et les droits parentaux. En outre, dans l'affaire Fedotova et autres c. Russie (17 janvier 2023), la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme a reconnu une obligation positive générale découlant de l'article 8 de la CEDH pour tous les États membres du Conseil de l'Europe, qui doivent offrir un cadre juridique spécifique pour la reconnaissance et la protection des couples de même sexe. Cette obligation s'applique indépendamment du fait que l'État autorise ou non le mariage pour tous.

enfants constitue un obstacle structurel majeur qui affecte l'emploi des parents, le bien-être familial et les décisions relatives à la parentalité, ce qui en fait un enjeu crucial tant pour la politique sociale que pour la politique démographique.

45. Comme le montre l'étude de COFACE Families Europe³⁴, seuls cinq pays de l'UE (le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Slovénie et la Suède) assurent une transition sans heurt entre un congé parental correctement indemnisé et un accès garanti à des services d'accueil des enfants financés par l'État, évitant ainsi toute interruption dans la prise en charge des enfants. Certains pays apportent un soutien financier aux familles ayant des enfants âgés de deux mois à deux ans et demi pour leur permettre d'accéder à des services agréés de garde d'enfants à domicile, que ce soit au domicile de la famille ou à celui de la personne chargée de la garde. En proposant un mode de garde flexible et ancré dans la communauté, de tels services aident les parents, et en particulier les mères, à concilier responsabilités familiales et vie professionnelle, tout en contribuant à réduire le déficit en matière de solutions de garde d'enfants. Dans la plupart des autres États, les parents traversent une période allant de plusieurs mois à bien plus d'un an, durant laquelle ils doivent recourir à des solutions de prise en charge informelles, payer pour des services de garde privés, réduire leur temps de travail ou se retirer temporairement du marché du travail. Les systèmes globaux d'accompagnement des familles devraient donc intégrer des politiques coordonnées en matière de congé parental et de prise en charge des enfants afin d'éviter les répercussions négatives disproportionnées sur les mères, dont la participation au marché du travail, les revenus et les perspectives de carrière à long terme risquent davantage d'être interrompus par des responsabilités familiales.

46. Il n'est pas possible d'aborder les questions de démographie et d'égalité des chances sans se pencher sur la situation des parents qui travaillent, et en particulier sur le phénomène de harcèlement moral des mères, c'est-à-dire les traitements discriminatoires, hostiles ou abusifs auxquels les femmes peuvent être confrontées au travail en raison de leur grossesse ou de leur statut de mère ou de mère potentielle. Ce phénomène est généralement décrit comme une combinaison de préjugés de carrière, d'exclusion, de pressions et de harcèlement psychologique liés à la maternité et à la grossesse. Cette question est cruciale car elle peut conduire les femmes à quitter le marché du travail, freiner leur avancement professionnel, réduire leurs revenus, aggravant ainsi l'écart salarial entre les hommes et les femmes, être source de stress à un moment où l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est déjà mis à rude épreuve, et perpétuer l'idée selon laquelle ce sont les femmes qui doivent assumer la majeure partie des responsabilités familiales non rémunérées. Les stratégies de résilience démographique devraient donc commencer par reconnaître la grande valeur des tâches familiales non rémunérées que les familles accomplissent pour la société et par mettre en place, ou renforcer des mesures visant à préserver l'égalité hommes-femmes pour les parents qui travaillent.

47. Afin de garantir que les familles bénéficient d'un soutien adapté et le plus près possible de leur domicile, les autorités locales doivent être impliquées afin de compléter le rôle de l'État en proposant des services et un environnement favorables à la famille, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. À cette fin, le [Réseau européen des communes favorables aux familles](#), qui vise à promouvoir des cultures locales favorables à la famille à travers l'Europe, peut apporter un soutien pertinent grâce au partage de ressources, à l'échange de bonnes pratiques et à des conseils en matière de planification et d'auto-évaluation.

5.2. Autonomisation des jeunes générations

48. Un deuxième élément important consiste à donner davantage de moyens d'actions aux jeunes générations. Alors que les jeunes adultes sont confrontés à des transitions prolongées pour obtenir un emploi stable, fonder une famille et vivre de manière autonome en raison de la segmentation du marché du travail, de la montée en puissance du travail temporaire et des petits boulots, ainsi que de la hausse des coûts du logement, les stratégies et mesures démographiques devraient viser à aider les jeunes à rester et à construire leur avenir dans leur région d'origine. Dans cette perspective, la résilience démographique dépend de la capacité des jeunes à envisager un avenir viable et des opportunités pour une vie épanouissante au niveau local, et pas seulement dans les centres métropolitains, tout en conservant leur liberté de circulation. En effet, cela ne fait aucun sens que les taux de natalité augmentent si les jeunes finissent par quitter leur pays car il n'y a aucune perspective pour un niveau de vie décent.

49. La cohésion territoriale est donc essentielle aux niveaux national et européen pour compenser le dépeuplement et la fuite des talents des zones rurales et périphériques (y compris les régions insulaires) compte tenu des défis particuliers et des contraintes structurelles auxquels ces territoires sont confrontés. La

34. «Childcare gap in the European Union», A 2025 Overview, étude de l'Observatoire européen des politiques familiales nationales.

réponse politique devrait privilégier les fonds de cohésion destinés aux infrastructures et aux services publics de qualité (accès universel et accessibilité financière), permettant ainsi aux jeunes de s'enraciner sachant qu'ils disposent de réelles options et opportunités pour se construire une vie épanouissante, pour eux-mêmes et pour les générations futures. Cette dimension territoriale est importante car le déclin démographique est souvent le plus marqué là où l'emploi, le logement et les services publics sont les plus déficients, ce qui rend la constitution d'une famille et l'installation à long terme moins attrayantes. C'est pourquoi le développement local et l'innovation font partie des cinq priorités du Plan d'action démographique national 2025-2035 en Grèce.

50. Une approche globale commence par le renforcement de l'autonomie économique des jeunes. Les politiques qui facilitent l'accès à des emplois de qualité, réduisent la précarité sur le marché du travail, favorisent des salaires équitables et encouragent le développement des compétences permettent aux jeunes adultes d'atteindre la stabilité financière plus tôt dans leur vie. Parallèlement, la question de l'accessibilité financière du logement est de plus en plus considérée comme une priorité démographique dans toute l'Europe, car les coûts élevés du logement et l'offre limitée retardent souvent le départ du domicile parental, la constitution d'un couple et la décision d'avoir des enfants. Les investissements dans un logement abordable, associés à des mesures visant à améliorer l'accès au crédit et à soutenir les primo-accédants ou les locataires, peuvent donc contribuer à la fois à l'inclusion sociale et à la résilience démographique.

51. L'autonomisation passe également par la possibilité offerte aux jeunes de concilier éducation, épanouissement personnel, vie professionnelle et aspirations familiales. Des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance accessibles et abordables, des congés parentaux adéquats tant pour les mères que pour les pères, des modalités de travail flexibles et des lieux de travail favorables à la vie de famille réduisent les coûts liés à la parentalité et favorisent une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, tant en matière de prise en charge des enfants que de vie professionnelle. De telles mesures contribuent à garantir que le fait d'avoir des enfants n'oblige pas les jeunes adultes, en particulier les jeunes femmes, à renoncer à des opportunités éducatives ou professionnelles et ne contribue pas davantage à l'écart salarial existant entre les hommes et les femmes. Les investissements dans les services de santé mentale, les soins de santé préventifs et la protection sociale revêtent une importance tout aussi grande, car ils renforcent le bien-être et la résilience de chacun lors des principales transitions de la vie.

52. Les jeunes devraient également être considérés comme des partenaires actifs dans l'élaboration des politiques démographiques. Leur participation à la prise de décision publique, aux organisations de jeunesse, aux communautés locales et au dialogue social contribue à garantir que les stratégies démographiques répondent aux réalités et aux aspirations des jeunes générations. Les politiques devraient accorder une attention particulière aux jeunes confrontés à des désavantages structurels, notamment ceux issus des zones rurales, de milieux socio-économiques défavorisés, des communautés de migrant-es, des communautés Roms et des Gens du voyage et aux personnes en situation de handicap, en veillant à ce que les possibilités soient accessibles à toutes et tous. Les stratégies démographiques inclusives qui réduisent les inégalités et élargissent les perspectives sont davantage susceptibles de favoriser la cohésion sociale et de renforcer la confiance en l'avenir.

5.3. Construire des sociétés respectueuses des personnes âgées

53. Un troisième pilier consiste à soutenir les générations plus âgées et à construire des sociétés adaptées à tous les âges. Face au vieillissement de la population européenne, les experts mettent non seulement en garde contre la pression croissante sur les retraites, les systèmes de santé et les soins de longue durée, mais soulignent également que les personnes âgées constituent une ressource précieuse qui peut être favorisée par des politiques promouvant le vieillissement en bonne santé, la participation et l'autonomie. Une stratégie démographique résiliente évite donc de présenter le vieillissement comme un fardeau et se concentre plutôt sur les mesures de prévention dans le domaine de la santé, des services accessibles, la formation tout au long de la vie, le soutien aux aidants familiaux et des environnements permettant aux personnes âgées de rester actives, en bonne santé, connectées et respectées³⁵. Cela va dans le sens des appels de l'ONU qui plaident en faveur de systèmes de santé inclusifs et de réponses politiques adaptées aux personnes âgées qui protègent la dignité tout au long de la vie.

35. Enseignements tirés de la Conférence conjointe du Conseil de l'Europe et de la CEB (Banque de développement du Conseil de l'Europe) sur l'accompagnement inclusif et durable des personnes âgées, qui s'est tenue à Strasbourg le 9 décembre 2025.

54. Bâtir des sociétés adaptées à tous les âges va de pair avec la valorisation du potentiel de l'économie des seniors. Tandis que l'allongement de l'espérance de vie remodèle les sociétés européennes, l'évolution démographique ouvre de nouvelles perspectives en matière d'innovation, d'emploi et de croissance économique durable. Des politiques adaptées à tous les âges qui promeuvent des infrastructures accessibles, l'inclusion numérique, des modalités de travail flexibles et la participation tout au long de la vie permettent aux personnes âgées de rester actives en tant que travailleuses et travailleurs, consommateurs et consommatrices, bénévoles et aidant-es. Parallèlement, l'économie des seniors, englobant les biens, les services et les technologies adaptées aux besoins et aux préférences des personnes âgées, peut être un moteur d'innovation dans des secteurs tels que la santé, le logement, la mobilité, le tourisme et les solutions numériques, ainsi que dans le domaine des politiques familiales. Une stratégie démographique tournée vers l'avenir intègre donc le vieillissement dans les politiques économiques et sociales, en reconnaissant les personnes âgées non seulement comme des bénéficiaires de soutien, mais aussi comme des acteurs contribuant à la prospérité, à la résilience et à la solidarité intergénérationnelle.

5.4. Gestion des migrations: entre fuite des cerveaux et afflux de cerveaux

55. Les migrations sont le quatrième levier politique majeur, mais les experts indiquent clairement qu'elles doivent être considérées comme un complément géré, et non comme un substitut, à une adaptation démographique plus large. Les travaux du Parlement européen sur la migration de main-d'œuvre et l'évolution démographique soulignent que les migrations légales peuvent contribuer à pallier les pénuries de main-d'œuvre, mais qu'elles ne permettront pas à elles seules d'inverser le vieillissement de la population. Les chiffres montrent, par exemple, que les systèmes de santé de certains pays européens dépendent de plus en plus du travail des personnes immigrées: en Norvège, en Irlande, en Suisse, au Royaume-Uni et en Suède, respectivement 43,6 %, 40,6 %, 39,5 %, 32 % et 30 % des médecins avaient suivi leur formation à l'étranger en 2022³⁶.

56. Certains pays européens mettent l'accent sur la re-migration de leurs ressortissants, à l'instar de la Grèce, dont le Plan d'action démographique national encourage la migration de retour par le biais de l'initiative «Rebrain Greece» et ses programmes connexes. Ce dispositif a contribué à faciliter le retour de 473 000 citoyen·nes sur les 747 000 qui avaient quitté le pays pendant les années de crise économique.

57. Plusieurs agences des Nations Unies préconisent d'élargir et de diversifier la participation à la population active (en incluant davantage de jeunes et de travailleur·ses âgés, de personnes en situation de handicap et de personnes migrantes) afin d'alléger les pressions sociales et économiques. Je crois que l'Europe a besoin d'une gouvernance cohérente en matière de migration, fondée sur les droits, tenant compte des compétences et liée aux politiques du marché du travail, d'intégration et de développement régional. Cela exige également le respect des droits tant des migrants que des communautés qui les accueillent, afin que la mobilité intérieure renforce la résilience plutôt que d'aggraver les tensions sociales.

5.5. Préservation du bien-être et de la prospérité grâce au développement durable

58. La stratégie européenne de résilience démographique devrait placer le développement durable au cœur de ses priorités en conciliant les besoins sociaux, économiques et environnementaux de manière à rendre la vie quotidienne plus sûre et plus agréable. Cela implique de garantir des logements abordables, des services de garde d'enfants, des soins de santé, l'éducation, la mobilité, des soins de longue durée et le soutien aux personnes âgées, afin que chacun puisse fonder une famille, travailler et vieillir dans la dignité, tout en soutenant des emplois décents, l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des sexes et des marchés du travail adaptables, pour que le vieillissement et l'évolution des structures familiales ne conduisent pas à l'exclusion ou à la pauvreté.

59. Il est également nécessaire d'investir dans des infrastructures résilientes au changement climatique, des transports propres, des logements plus écologiques et la protection contre la pollution et le stress environnemental, afin que les citoyens aient confiance en l'avenir et puissent s'épanouir pleinement au sein de leurs communautés. La résilience démographique consiste en fin de compte à créer les conditions permettant aux citoyens de choisir librement leur vie et à l'Europe de se renouveler sans compromettre le bien-être des générations actuelles ou futures.

36. Données de l'OCDE sur les soins de santé, telles que présentées dans l'article du Guardian intitulé «[Visualised: Europe's population crisis](#)» d'Alex Clark.

5.6. Surmonter le déficit de fécondité et l'absence involontaire d'enfants

60. Comme nous l'avons appris lors des auditions d'expert·es, le taux de natalité en Europe n'est pas seulement un enjeu démographique, mais aussi un défi plus large en matière de santé, d'environnement et de politiques sociales. Les fiches d'information de la European Society of Human Reproduction and Embryology (ESHRE – Société européenne de reproduction humaine et d'embryologie) établissent un lien entre la baisse de la fertilité humaine et les polluants environnementaux (présents dans l'air, l'eau et l'alimentation), en particulier les perturbateurs endocriniens, et aussi les effets du changement climatique, tandis que la *Coalition for Fertility* souligne que l'absence involontaire d'enfants peut affecter considérablement la santé mentale et la qualité de vie des individus et des couples. La natalité est également en baisse en raison de l'augmentation de l'âge à la première maternité et des incertitudes socio-financières qui retardent la décision (individuelle ou au sein du couple) d'avoir des enfants: alors qu'autrefois, les femmes avaient généralement donné naissance à un enfant avant la fin de la vingtaine, elles repoussent aujourd'hui souvent cette étape au-delà de 30 ans, voire plus près de 40 ans.

61. L'un des moyens de réduire les disparités en matière de fécondité consiste à limiter les dommages environnementaux évitables. Les expert·es avertissent que le réchauffement climatique et la pollution de l'air au niveau mondial sont associés à une baisse de fertilité et à des effets indésirables pendant la grossesse, tandis que l'exposition à de multiples polluants environnementaux est corrélée à l'infertilité, aux fausses couches, aux troubles de l'ovulation et à une ménopause précoce. Cela implique que les solutions politiques doivent aller au-delà des soins dispensés en cabinet médical et inclure des mesures plus ambitieuses en matière de qualité de l'air, d'atténuation des effets du changement climatique et de réduction de l'exposition aux polluants sur les lieux de travail, à domicile et dans les produits de consommation.

62. Un autre axe majeur d'action politique est le contrôle plus strict des perturbateurs endocriniens, que les expert·es qualifient de menace cachée car ils interfèrent avec le système hormonal humain, nuisent aux cellules reproductrices (qualité du sperme et des ovules) et à la fonction ovarienne, et augmentent le risque de fausses couches. En réalité, près de 100 % de la population présente ces perturbateurs endocriniens dans son organisme. Concrètement, cela nécessite une réglementation plus stricte des produits chimiques, un étiquetage plus clair des produits et des campagnes de santé publique qui visent à faire comprendre les risques environnementaux et à réduire leur exposition avant la conception des enfants et tout au long de leur vie.

63. L'absence involontaire d'enfants comporte un aspect lié à la santé mentale souvent négligé et entraînant des conséquences complexes à long terme, tant pour les individus que pour les familles et la société dans son ensemble. Les expert·es préconisent donc d'améliorer l'accès à des informations fiables et à un accompagnement en matière de santé mentale. Les politiques visant à généraliser les conseils en matière de fertilité, la prise en charge psychosociale et l'accompagnement relationnel peuvent contribuer à atténuer la détresse des personnes confrontées à des décisions thérapeutiques, à des retards dans le traitement ou à l'absence d'enfants.

64. Le [European Atlas of Fertility Treatment Policies 2024](#) (Atlas européen des politiques de traitement de l'infertilité 2024) montre à quel point l'accès aux traitements reste inégal à travers l'Europe et souligne la nécessité de mettre en place une prise en charge de l'infertilité plus équitable. Lorsque l'accès aux traitements dépend trop du lieu de résidence, des revenus ou des critères d'éligibilité locaux, le fossé en matière de fécondité ne cesse de se creuser, même si des solutions médicales existent. En quelque sorte, dans les pays où le traitement contre l'infertilité est intégralement pris en charge par le système de santé, les naissances par fécondation in vitro (FIV) sont plus fréquentes. Ainsi, au Danemark, environ 8 % à 9 % des naissances annuelles résultent d'une FIV. D'autres pays comme la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, les Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne proposent également une prise en charge publique importante des traitements contre l'infertilité. Une réponse européenne plus forte devrait combiner la prévention, l'accès aux soins et un soutien global aux personnes confrontées à l'absence involontaire d'enfants plutôt que de considérer les problèmes de fécondité uniquement comme un simple problème individuel. Dans certains pays, tel que l'Azerbaïdjan, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, Chypre, la Suisse, la Slovaquie, la Géorgie et l'Arménie, il y a encore peu ou pas de financement public destiné à soutenir la procréation médicalement assistée, et cette lacune devrait être comblée.

6. Voie à suivre: la nécessité de stratégies démographiques cohérentes, globales et inclusives

65. Les évolutions démographiques en Europe ne constituent pas une catastrophe, mais une évolution majeure qui appelle une réponse politique structurelle cohérente plutôt qu'un ensemble fragmenté de mesures. La résilience démographique nécessite une double stratégie: éliminer les obstacles qui découragent

la formation d'une famille et limitent les choix de vie à travers les générations, tout en adaptant les institutions, les marchés du travail et les systèmes de protection sociale pour maintenir la prospérité économique et la cohésion sociale dans des sociétés où la croissance démographique ne peut plus être considérée comme acquise. Cela implique de donner la priorité à un logement abordable, à des services d'accueil des enfants accessibles, à un congé parental adéquat, à la stabilité de l'emploi et à des mesures plus efficaces d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en réduisant les sanctions économiques et sociales associées à la parentalité. Les politiques publiques devraient être conçues pour permettre de concilier vie familiale, épanouissement professionnel et autonomie personnelle, et non pour imposer d'en haut des objectifs, ni de revenir sur les droits humains dans les domaines de la reproduction, de la sexualité et de l'égalité de genre.

66. Une réponse crédible passe également par des politiques familiales plus inclusives et mieux ciblées. Les gouvernements devraient adapter leurs cadres à la diversité des formes de famille et garantir que les familles monoparentales, les familles arc-en-ciel, les familles comptant des personnes en situation de handicap, les familles roms et de Gens du voyage, les minorités ethniques ainsi que d'autres groupes défavorisés, bénéficient d'un accès égal à un accompagnement, des services et des droits. Cela implique des garanties plus solides en matière de lutte contre la discrimination, des services publics plus accessibles et une conception plus large de la prise en charge en tant que responsabilité sociale partagée. Parallèlement, les politiques doivent corriger le déséquilibre persistant entre les femmes et les hommes dans le domaine des tâches domestiques non rémunérées et favoriser une participation égale au marché du travail.

67. La résilience démographique dépend également de l'amélioration des conditions dans lesquelles les jeunes peuvent bâtir leur avenir. Les responsables politiques devraient se concentrer sur l'emploi des jeunes, la sécurité des revenus, l'accès à un logement décent et la cohésion territoriale, en particulier dans les régions touchées par le dépeuplement et la fuite des cerveaux. Si les jeunes adultes voient des perspectives réalistes dans leur région d'origine, ils seront plus enclins à s'y installer, fonder un foyer et investir dans des projets de vie à long terme. Pour ce faire, il faut non seulement des politiques sociales, mais aussi des investissements dans les infrastructures, les services publics et le développement régional.

68. Enfin, le vieillissement de la population devrait être considéré comme une opportunité d'adaptation, et non comme une crise qu'il faudrait gérer uniquement par la maîtrise des coûts. Des politiques adaptées à tous les âges, des soins de santé préventifs, la formation tout au long de la vie et la reconnaissance des personnes âgées en tant que des acteurs actifs devraient être au cœur de la stratégie des pouvoirs publics. Dans le même temps, les politiques migratoires devraient être gérées comme un instrument complémentaire dans un cadre démographique plus large, et non comme un substitut au soutien familial et aux réformes sociales. Une réponse cohérente doit donc allier investissement social, égalité hommes – femmes, cohésion territoriale et développement durable afin de renforcer la cohésion sociale et la stabilité à long terme.